

## HISTOIRE

### Guerre et État à l'époque moderne

Pourquoi enseigner la guerre et l'État à l'époque moderne dans le cadre de l'enseignement à la défense ? Ce thème est fondamental car il permet de comprendre comment se structure, s'organise et se pense l'État moderne car la guerre exprime, mieux que toute autre activité, la souveraineté du roi. Qu'il s'agisse des représentations, de la fonction royale, du pouvoir qu'il délègue (ou pas), le roi est d'abord roi guerrier, roi chevalier et « roi de guerre » selon l'expression de Joël Cornette. La guerre est d'autant plus importante qu'elle contribue à renforcer les pouvoirs de l'État, à mettre en œuvre un absolutisme en fait, et à donner naissance à des administrations tournant autour du phénomène guerrier. En cela, le XVII<sup>e</sup> siècle présente un double intérêt ; d'abord, la guerre est omniprésente : la France sort des guerres de religion (les dernières campagnes contre les protestants datent des années 1627-1629), avant qu'elle ne prenne part à la guerre de Trente ans d'abord de façon couverte puis ouverte (à partir de 1635). La guerre est d'abord entre France et Espagne, soit directement soit indirectement, avant d'opposer sous Louis XIV la France à de grandes coalitions (guerre de la Ligue d'Augsbourg, guerre de Succession d'Espagne). Ensuite, pour faire face aux besoins (notamment pour répondre à la croissance des effectifs militaires), un arsenal de mesures politiques et institutionnelles sont adoptées par l'État royal sous Richelieu, Mazarin puis leurs lointains successeurs. L'ampleur de la mobilisation des énergies, des ressources humaines, financières et économiques accélère la transformation des pratiques administratives : le « tour de vis fiscal » de la 2<sup>e</sup> moitié des années 1630 ne peut se résumer à la simple pression fiscale et à la mise en place du système « fisco-financier », il accompagne une plus grande centralisation (par l'envoi des intendants) qui conduit à redonner à l'État des prérogatives qui étaient encore largement dans les mains des pouvoirs locaux (gouverneurs de province, parlements et états provinciaux, villes...).

Ces pouvoirs subissent les contrecoups de la construction et la croissance de l'appareil gouvernemental, des Valois aux Bourbons, avec l'augmentation du nombre d'officiers royaux, la diffusion et les progrès de l'administration monarchique et d'une façon générale, la prise de poids de l'État<sup>1</sup>. On reste pourtant prisonnier de ce que dit Tocqueville : « Le gouvernement monarchique avait laissé aux anciens pouvoirs leurs noms antiques et leurs honneurs, mais il leur avait peu à peu soustrait leur autorité. Il ne les avait pas chassés mais éconduits de leurs domaines. [...] N'essayant jamais de les corriger, mais seulement de les supplanter, il avait fini par les remplacer presque tous par un agent unique, l'intendant, dont on ne connaissait même pas le nom quand ils étaient nés »<sup>2</sup>. Mais l'intendant n'est pas responsable des affaires militaires – du moins, pas partout et jamais totalement<sup>3</sup>.

I s'agit donc de comprendre comment la guerre, comme phénomène permanent, se diffuse

---

<sup>1</sup> Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France, histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

<sup>2</sup> Alexis De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Folio histoire, édition de 1967, p. 129.

<sup>3</sup> Guillaume Lasconjarias, *Un Air de majesté. Gouverneurs et commandants en chef dans la France d'Ancien régime*, Paris, CTHS, 2010.

dans la société, la métamorphose durablement, conditionne l'évolution et la transformation de l'État qui y répond en modifiant profondément son administration, en établissant de nouveaux cadres normatifs, et en développant un cérémonial particulier. Dit autrement, et en empruntant à la fois à Weber et à Bourdieu, l'État moderne confisque la violence légitime, développe des élites particulières (des serviteurs de l'État et non plus du roi) et insiste sur un capital symbolique essentiel (de l'État ruisselle les honneurs).

L'objectif est donc de souligner les interactions entre les temps de guerre et l'affirmation de l'État, et notamment la façon dont se construit l'absolutisme. Comment la guerre a-t-elle accompagné la construction de l'État royal ? Quelles en sont les structures et les réalisations concrètes, d'un point de vue bureaucratique et militaire par exemple (naissance d'un secrétariat d'État à la guerre, essor des intendants, développement d'une armée permanente...) ? Quelles sont les tensions économiques, sociales et politiques qui naissent de l'état de guerre (révoltes, manifestations, répressions...)<sup>4</sup> ?

### 1. Quelle est la place de cet objet d'enseignement dans la scolarité ?

La thématique « Guerre et État » est abordée de manière explicite dans le thème 3 du programme de seconde, en particulier le chapitre 1 sur l'affirmation du rôle de l'État dans le royaume de France.

### 2. Pistes pour la mise en œuvre

Les années cardinales (1610-1652) sont celles de la fondation de l'absolutisme – y compris avec les tentatives de remise en question (on pense à la Fronde) – comme de la constitution approfondie d'un État de guerre. L'entrée dans la guerre de Trente ans, véritable guerre à l'échelon européen marque durablement la démographie, la société, la culture de l'Europe centrale et de la France dans ses marges (la Lorraine et l'Alsace, où l'on peut utiliser les eaux-fortes de Jacques Caillot). À l'échelle de l'État, la guerre renforce le contrôle administratif et nécessite de mettre en œuvre des artifices financiers pour lever et organiser les armées, avec des modèles qui ne sont pas encore figés : en effet, l'idée d'un État possédant une armée nationale est encore loin d'être une réalité, et on peut par exemple voir le roi contractualiser les troupes au service du *condottiere* (ou entrepreneur de guerre) Bernard de Saxe-Weimar en 1636<sup>5</sup>.

L'exemple français est riche d'enseignement car il existe bien un tournant sous Louis XIII. Jusqu'à lui, encore sous Henri IV, les armées royales ne comprennent que quelques unités permanentes, souvent de prestige et attachées directement à la personne royale. En cas de conflit, on recrute des mercenaires qu'on licencie leur service terminé, ou l'on s'appuie sur les Grands et la noblesse qui porte au service du roi ses troupes selon les principes anciens de l'*auxilium*. Mais cet ost royal ne correspond plus aux besoins et la monarchie travaille à « nationaliser », à « étatiser » l'armée : ainsi, quand Épernon, Lesdiguières ou Joinville proposent à Louis XIII de mettre leurs

---

<sup>4</sup> Sur les contestations politiques, il serait plus important de se pencher sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et les oppositions parlementaires sous Louis XV.

<sup>5</sup> Jean Chagniot, « Chapitre V. Les armées de terre au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, « Nouvelle Clio », 2001, p. 99-130.

armées privées à son service, le roi refuse car la fidélité des réseaux et des équipages recrutés selon ce principe n'est nullement garantie – l'épisode de la Fronde le montrera plus tard<sup>6</sup>. Il s'agit donc de mettre en place un recrutement qui permette au roi d'être plus libre dans l'emploi de la force, sachant que dans cette première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les effectifs atteignent peut-être 120 à 130 000 hommes (ce qui est considérable à l'époque).

Tenir, administrer et commander une telle masse d'hommes nécessite d'abord et avant tout des moyens financiers. Plus que l'impact de la guerre sur les recettes de l'État entre 1610-1650, il faut prendre en compte l'ensemble des besoins qui pèsent : recrutement, équipement, mise à disposition des troupes... On constate un tour de vis fiscal à partir de 1636, suivi du recours à l'extraordinaire des guerres comme principal moyen de financement, tandis que l'on recourt massivement au crédit et la vente des offices. Dans les provinces, l'administration traditionnelle voit arriver un nouveau commissaire départi, l'intendant de « justice, de police et de finances » qui dépend directement de l'autorité du roi et a pour principal rôle de relayer les ordres de Paris, puis bientôt, de Versailles. Cette pression fiscale engendre des soulèvements antifiscaux et leur répression (les Croquants du Périgord en 1636 ou les Nu-pieds en Normandie en 1639-1640). Ces révoltes antifiscales manifestent un refus de l'État de finances institué par la guerre et pour la guerre, mais ces frondes restent limitées et réprimées sans délai.

Il est possible de traiter ces relations entre « Guerre et état » à travers le thème « Louis XIV et la guerre ». La parole célèbre sur son lit de mort du roi-soleil regrettant d'avoir trop fait la guerre souligne la personnalisation de ce roi à la guerre, dont les marques sur les bouches et les gueules des canons « *Ultima Ratio regis* » est une traduction.

Trois approches peuvent être favorisées :

- A travers la mise en scène du pouvoir du roi de guerre<sup>7</sup> : La représentation du pouvoir sous Louis XIV constitue une nouveauté car jamais autant la guerre n'a-t-elle été utilisée comme un instrument de propagande. La figure royale et ses hauts-faits colorent les peintures de la Galerie des glaces, se distribuent sous forme de jetons et de médailles, et fait l'objet de représentations théâtrales. Le Roi-soleil se met en spectacle et dans ses jeunes années, prend un plaisir à être présent notamment quand une ville est assiégée. Mais cette propagande se retourne contre le prince quand partout dans l'Europe, on emploie les mêmes moyens pour dénoncer les aventures militaires et les désastres : le Ravage ou sac du Palatinat est ainsi propice à l'émergence d'une véritable « légende noire »<sup>8</sup>.
- La guerre comme un modèle politique : Sous Louis XIV, la France s'impose comme la première puissance européenne, selon un double mouvement qui voit militairement le pays conquérir et annexer des parcelles de territoires toujours plus importantes (d'abord dans le Nord au cours des années 1660-1670, puis dans l'Est autour des années 1680 –

---

<sup>6</sup> John A Lynn et Sanconie Maïca, « L'évolution de l'armée du roi, 1659-1672. », *Histoire, Économie Et Société*, vol. 19, n°4, 2000, pp. 481-495.

<sup>7</sup> Sur ce, voir impérativement Joël Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*. Paris, Payot, 1993

<sup>8</sup> Sur le rôle de cette propagande, voir la thèse d'Emilie Dosquet, « Le feu et l'encre : la « désolation du Palatinat ». Guerre et information politique dans l'Europe de Louis XIV (Angleterre – France – Provinces-Unies – Saint-Empire) », Paris-I, 2017.

Strasbourg devient française en 1681), et qui souligne la gloire du roi. Ce dernier en profite aussi pour donner aux ministres chargés des questions militaires – et économiques – un rôle essentiel dans son fonctionnement : d'un côté, la famille Le Tellier puis Louvois à la Guerre et de l'autre les Colbert, à la Marine et au Commerce. Mais cette opposition au sein du Conseil doit être relativisée car elle donne en réalité à Louis XIV le dernier argument et renforce le pouvoir dit personnel. Enfin, Louis XIV s'entoure de spécialistes qui désormais, appuie la guerre depuis Versailles en mettant en œuvre une véritable « stratégie de cabinet », avec notamment le marquis de Chamlay<sup>9</sup>.

- La mobilisation des ressources humaines, économiques et financières du royaume : Tout est mis au service de l'indépendance du royaume qui doit s'assurer d'une autonomie dans tous les domaines souverains – de l'économie à la guerre. Aussi, qu'il s'agisse de la politique commerciale et mercantiliste de Colbert, du développement parallèle mais nécessairement lié d'une marine de commerce et d'une marine de guerre que Richelieu pense mais que Colbert réalise (avec la mobilisation des ressources humaines au travers de l'inscription maritime – 22 septembre 1668).

Il est aussi possible de proposer une approche au travers d'un personnage comme Sébastien Le Prestre de Vauban (1633- 1707), ingénieur du roi, commissaire général des fortifications à partir de 1668 puis maréchal-général des armées du roi. Son nom est associé à la guerre de sièges, guerre royale par excellence et aux fortifications bastionnées. Vauban, homme de terrain instruit par une longue expérience, la conduite de 53 sièges et plus de 180 000 km parcourus entre 1678 et 1694 pour surveiller les chantiers fut le spécialiste de la prise, de la défense et de la fortification des places fortes. Avec Vauban, il s'agit d'interroger le concept de « pré carré », de penser la notion de frontière à l'époque moderne et de comprendre les motifs qui voient l'élaboration de la « ceinture de fer » reposant sur une rationalisation du système de défenses ; l'élaboration de frontières terrestres et maritimes plus linéaires, cohérentes, et contiguës structurées autour d'une ligne continue de fortifications afin de protéger le royaume des invasions ennemies et de maîtriser les espaces frontaliers intégrés au royaume par les conquêtes de Louis XIV<sup>10</sup>. Ce « pré carré » signifie que les frontières délimitent désormais un territoire continu et unifié au sein duquel le roi exerçait sa pleine souveraineté – et non des « doigts de gants ». Les frontières délimitaient donc plus une entité politique formée par les territoires que le roi contrôle qu'une identité géographique (le rejet par Vauban du thème des frontières naturelles, l'extension de la France aux limites de l'ancienne Gaule avec la conquête du Rhin). Cette entrée par Vauban revêt aussi une dimension patrimoniale car sur les 160 places remaniées ou créées *ex nihilo* par Vauban, 12 sites majeurs ont été classés en 2008 au patrimoine mondial par l'Unesco. L'étude de la citadelle de Lille (1668), pièce maîtresse du dispositif de la partie de la Flandre française annexée à la suite du traité d'Aix-la-Chapelle (1668) dont Vauban fut gouverneur en 1668 permet de souligner le rôle de l'ingénieur dans la conduite de ce gigantesque chantier, les améliorations techniques apportées par Vauban au système de la fortification bastionnée, et de réaliser un travail à différentes échelles. Le « pré carré » comporte un important volet maritime, l'exemple d'un port

---

<sup>9</sup> Jean-Philippe Cénat, « Chamlay (1650-1719), le stratège oublié de Louis XIV », *Revue historique des armées*, n°263, 2011, pp. 53-62.

<sup>10</sup> Daniel Nordman, *Frontières de France, de l'espace au territoire, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 1999.

arsenal peut être mobilisé comme Brest, Toulon ou Port-Louis.

### 3. Écueils à éviter

Il faudra, au tant que faire se peut, éviter de recenser les guerres et campagnes sur trois siècles. Ce thème ne cherche pas à faire de l'événementiel mais à souligner les évolutions institutionnelles au travers de la guerre. Le principal est de comprendre comment le phénomène de la guerre et ses mutations influe sur l'État.

Dans le même cadre, cette réflexion sur la guerre doit accompagner une réflexion plus globale sur le système politique : comment la guerre façonne les institutions, comment elle « accouche » de l'État.

### 4. Liens avec les enseignements de spécialités.

Des liens existent avec le thème 3 sur « étudier les divisions politiques du monde : les frontières ». La frontière linéaire de Vauban s'inspire du *limes* rhénan dans sa forme et ses implications géopolitiques : La défense d'un territoire pour assurer sa sécurité et garantir la paix, la maîtrise de l'espace frontalier pour intégrer les populations. Ce mouvement de fermeture et de simplification des frontières du royaume entrepris par Vauban se diffuse à l'échelle européenne annonçant le découpage territorial des États nations au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 5. Mots-clefs

- État
- Fiscalité
- Frontière et territoire
- Absolutisme

### 6. Quelques références

- Joël Cornette, *Histoire de la France*. Paris, Hachette, coll. Carré histoire, 2003 (1éd.1994), vol.1: L'affirmation de l'État absolu, 1515-1652, vol.2 : Absolutisme et Lumières, 1652-1783.
- Joël Cornette, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*. Paris, Payot, 1993.
- Fanny Cosandey et Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, coll.point histoire, 2002.
- John Lynn, *Les Guerres de Louis XIV, 1667-1714*, Paris, Perrin, 2010
- Thierry Sarmant (sous direction), *Les ministres de la Guerre, 1570-1792*, Paris, Belin, 2007.
- Michèle Virol, *Vauban. De la gloire du roi au service de L'État*, Seyssel, Paris, Champs Vallon, 2003.